



PIERRE GAGNIERE  
*Curé de S<sup>t</sup> Cyr les Vignes*  
*Né à S<sup>t</sup> Etienne en Forez-le*  
Député du Forez  
*à l'Assemblée Nationale de 1789*

PIERRE GAGNIERE  
DEPUTE A L'ASSEMBLEE CONSTITUANTE  
ET CURE DE SAINT-CYR-LES-VIGNES

Promeneur solitaire ou inlassable curieux de notre Histoire forézienne tourmentée, t'arrive-t-il de conduire tes pas du côté de Saint-Maurice-en-Gourgois en rejoignant la Haute-Loire voisine ?... As-tu remarqué en bordure de chemin le panneau indicateur de "Prunerie" ?...

Aux temps de l'ouverture de la chasse, as-tu traversé pour regagner la plaine du Forez, notre joli petit village de Saint-Cyr-les-Vignes ? Alors, ralentis ton pas ou ta voiture... un instant... Calme tes chiens à l'évocation de nos grandes meutes révolutionnaires..., le temps d'évoquer avec la figure oubliée, engloutie, de l'un de nos premiers députés, de l'un de ceux qui, au péril de leur vie, firent dans les institutions républicaines naissantes, l'apprentissage difficile de la démocratie.

Suis avec moi son parcours difficile, dans l'enthousiasme des idées nouvelles et semé d'embûches mortelles dans l'immanquable partage entre l'ardente aspiration au changement et la fidélité au roi et à la religion !

Pourquoi, diras-tu, lecteur, cette brusque réflexion, ce temps d'arrêt sur cette figure qui ne fait que traverser un instant l'Histoire toujours en marche de notre difficile province ? : l'abbé Pierre Gagnière, curé de Saint-Cyr-les-Vignes, député à l'Assemblée législative.

Dans le grand "bric à brac" de la préparation du Bicentenaire de 1789, en effet, le Ministère de la Culture et de la Communication (Direction des Archives de France - 60, rue des Francs-Bourgeois - 75141 Paris) a décidé d'apporter son appui à l'élaboration du *Dictionnaire Biographique et Parlementaire des Députés à l'Assemblée nationale - 1789-1791*).

Ce "recensement" vise, on l'a compris, l'ensemble des députés de province, convoqué par la monarchie, à Versailles, pour cette grande réflexion nationale qui va conduire à l'élaboration d'une Constitution qui sera une REVOLUTION.

Ce n'est pas sans émotion, que pour vous, Foréziens, j'ai caressé des yeux, au stand de la ville de Versailles, à l'Exposition 89 *avant-première* organisée à la Villette du 3 au 12 juin 1988, l'un des bancs, laqués gris, qui accueillirent, le 4 mai 1789 à Versailles, dans la salle aujourd'hui disparue des "menus plaisirs" du roi (l'Histoire est bien souvent d'une ironie cruelle), cet immense rassemblement des 1 800 environ députés de la France entière ! (suppléants compris).

D'autres plumes, plus talentueuses que la mienne, ont décrit la solennité des cérémonies inaugurales de cette concertation qui ébranlera le monde...

Dans cette immense procession, dans ce cortège fulgurant conduit par la royauté dans sa dernière splendeur, vous avez entendu, comme moi, les "vivats" qui saluent le duc d'Orléans (quand passe la reine... qui vient d'enterrer "son" petit duc de Normandie...).

Dans cette foule immense et grave, avez-vous remarqué les députés anonymes de notre province ? du Forez ?... Les voilà, de sombre vêtus.

Il y a, en effet au moins, parmi les autres :

- Blaise Gabriel Jamier, bourgeois de Montbrison,
- Jean-Louis Richard de Maisonneuve, de Bourg-Argental,
- Pierre Gagnière, curé de Saint-Cyr-les-Vignes.

C'est sur l'abbé Pierre Gagnière que je vais concentrer vos regards aujourd'hui, en reconstituant avec vous les pièces éparses du puzzle de sa vie, ces pièces, il en manquera sûrement et peut-être, pourrez-vous aider à notre mémoire forézienne collective et à la reconstitution de cette figure attachante et oubliée jetée là, dans le grand feu des idées nouvelles, au simple motif que notre Forézien était à la fois, instruit et ouvert aux idées nouvelles dans notre province reculée.

Nous analyserons ensemble :

- les origines foréziennes de Pierre Gagnière
- son élection et les difficultés d'un mandat
- son influence.

#### LES ORIGINES FOREZIENNES DE PIERRE GAGNIERE

##### La famille

Pierre Gagnière, notre futur député à l'Assemblée législative, est effectivement né à Saint-Etienne, le 19 novembre 1745. Il est baptisé à la Grand'Eglise le même jour comme l'indique le relevé de l'acte paroissial suivant :

*Pierre Gagnière fils légitime de Pierre Gagnière, marchand de cette ville et de demoiselle Catherine Lardillier, a été baptisé en cette église paroissiale le 29 novembre 1745.*

*Son parrain a été : Pierre Lardillier  
marchand de Saint-Etienne*

*Sa marraine a été : Marianne Martinier veuve de Claude Lardillier (son aïeule).*

1 - Notre Pierre Gagnière était l'aîné de huit enfants au moins tous baptisés dans cette même paroisse de Saint-Etienne comme suit.

2 - Pierre Gagnière (encore, comme son aîné) baptisé le 12 novembre à l'église Saint-Etienne.

Parrain : Pierre Gagnière

Marraine : Isabelle Lardillier

3 - Etienne Gagnière baptisé le 7 février 1748 à l'église Saint-Etienne.

Parrain : Etienne Gord

Marraine : Etiennette Gagnière

4 - Antoine Gagnière baptisé le 10 août 1751 à l'église Saint-Etienne  
Parrain : Antoine Martinier  
Marraine : Elisabeth Lardillier

5 - Benoîte, Claudine Gagnière baptisée le 18 décembre 1752 à la Grand'église  
Parrain : Claude Staron, prêtre et vicaire de la paroisse Notre-Dame à Saint-Etienne  
Marraine : Benoîte Lardillier, veuve du sieur Ronzil

6 - Antoine, François Gagnière baptisé à la Grand'église encore le 30 décembre 1755  
Parrain : Antoine, François Ronzil  
Marraine : Benoîte Montillet

7 - Noël Gagnière né je ne sais quand et où...

8 - Marie Anne Elisabeth Gagnière encore baptisée à la Grand'église ou ailleurs ? à une date inconnue.

Les parents de cette nombreuse famille, Pierre Gagnière et Catherine Lardillier, s'étaient mariés à Saint-Etienne, à l'église Notre-Dame de cette ville le 24 janvier 1745 :

*Pierre Gagnière, marchand de Saint-Etienne, y demeurant, fils de Sieur Jacques Gagnière, marchand drapier de la ville de Feurs (en Forez) et de défunte Dame Marie Régner, âgé de 26 ans, procédant comme majeur et autorisé de Sieur Pierre Dubouchet, marchand bourgeois de Saint-Etienne, ancien échevin, fondé de la procuration du père de l'époux par acte du 15 janvier 1745 reçu Rigaud notaire royal à Feurs ;*

*Catherine Lardillier, fille de Claude Lardillier, marchand, ancien échevin de Saint-Etienne, décédé et de Demoiselle Marianne Martinier, âgée de 22 ans, autorisée par sa mère, contrat de mariage du 16 janvier 1745 passé chez Trablaine, notaire royal à Saint-Etienne.*

Le mariage est célébré par Jean Ducros, docteur en théologie. Mariage en présence de Pierre et Louis François Lardillier, tous deux frères de l'épouse.

#### Une famille à mi-chemin entre le négoce et la noblesse

Les Gagnière étaient donc de Feurs par les Régner, mais, par les Lardillier, notre député comptait une longue lignée ascendante stéphanoise.

En effet, c'est en 1715 à Notre-Dame que Claude Lardillier, fils de Pierre et Antoinette Girard, avait épousé Marianne Martinier, fille de Vital et Antoinette Dubois.

Toutes ces familles tenaient donc aux charges et au négoce locaux, elles portaient toutes des armoiries matérialisant leur situation sociale provinciale à mi-chemin entre la bourgeoisie des affaires et la noblesse.

Dans la parentèle de notre futur député notons encore l'alliance (30 mai 1780 - grand'église) de Marie Anne Elisabeth Gagnière, sa soeur, avec noble Michel Picon, avocat au parlement de Saint-Etienne, de Jeanne-Marie Gagnière avec Charles Lafitte, bourgeois de Saint-Galmier, d'Etienne Gagnière avec Louis Aguiraud, négociant à Saint-Galmier.

Les Girard, grands négociants en armes donnèrent des entrepreneurs en armes du régent et du roi et des seigneurs de Roche-la-Molière.

Côté Martinier, signalons aussi l'alliance d'Agnès Martinier, soeur de Marianne, et donc grande-tante de notre député, avec le peintre (religieux) local Louis-François Staron qui a décoré la chapelle des Pénitents du Puy-en-Velay<sup>1</sup>

Toutes ces familles très croyantes avaient donné beaucoup de vocations à l'Eglise.

Familles aisées donc autour de notre futur député et familles instruites à coup sûr... partagées entre idées nouvelles et respect des institutions.

E. Salomon, dans *les Châteaux Historiques du Forez* indique simplement que c'est en 1776 que Pierre Gagnière, marchand de Saint-Etienne et père de notre futur député à l'Assemblée législative, fit l'acquisition de Prunerie, aliéné par Denis d'Aboën de Cordes (famille originaire de Firminy), marié à Anne Philippa du Faurey, elle-même descendante de l'antique famille des Leroux qui avaient pris possession du vieux fief de Prunerie en 1540.

Pierre Gagnière, donc enrichi, visait dix ans avant la Révolution à l'ano-blissement, seul moyen d'accéder aux privilèges !...

Cela situe donc bien le milieu social du futur député, à mi-chemin entre la noblesse et le négoce, une famille de gens instruits et cultivés, tout à fait sensibilisée au cheminement des idées nouvelles...

Autre indice de cette ambition des Gagnière, indice ô combien intéressant d'ailleurs, que l'acquisition par eux, en 1779, dix ans avant la tourmente, auprès des Gilbert des Voisins, marquis de Saint-Etienne (par l'héritage des Peyrenc de Moras !) de maison de maître, jardins et verger dépendant du domaine de Tardy, moyennant une rente foncière et viagère de 150 livres. Ce domaine c'est notre ancien "refuge" et son beau jardin, son oratoire démoli aujourd'hui avec son délicieux rétable aux armes des Carrier qui avaient fait édifier pour leur postérité ce beau domaine appelé alors (XVII<sup>ème</sup> siècle) : "Maison Neuve"... Nos Gagnière donc, sans fausse modestie, s'étaient mis dans "les meubles" des nouveaux marquis de Saint-Etienne ! Quand Pierre Gilbert des Voisins, premier baron du Forez et Anne-Marie de Merle, son épouse (nièce des Peyrenc de Moras), vendront au roi Louis XVI (pour la couronne de France) le 2 février 1787 pour la bagatelle de 1 335 935 livres, le marquisat de Saint-Etienne, devant les notaires parisiens Boulard et Picquais, il est fait rappel de cette cession antérieure au "sieur Gagnière".... (J. B. Galley : *l'Election de Saint-Etienne à la fin de l'Ancien Régime et les féodaux à Saint-Etienne*)... Sic transit gloria mundi... les "parties signataires" de 1787 périront sur l'échafaud... Pierre Gagnière le fils, après avoir été député de Loire, prendra le chemin de l'exil ! Quel vertige dans notre Histoire locale que certains vous diront sans importance quelconque...

Notons encore (grâce à J.B. Galley encore *Saint-Etienne et son district pendant la Révolution*) que Gagnière père, accuse à l'époque de la taxe patriotique de Javogues et des siens l'une des cinq plus grosses fortunes de Saint-Etienne (600 000 francs...). Il règlera à ce titre 30 000 livres d'imposition

-----  
1. Le peintre et marchand-drapier Louis-François Staron est d'ailleurs parrain le 23 février 1717 de Louis-François, fils de Claude Lardillier et de Marianne Martinier. Cf. l'article L.F. Staron peintre stéphanois 1679-1741 (bulletin des Amis du Vieux Saint-Etienne), auteur Michel Bourlier.

"spéciale" après une rapide incarcération.

Cela situe donc bien le milieu social du futur député, à mi-chemin entre la noblesse et le négoce, une famille de gens instruits et cultivés, tout à fait sensibilisée au cheminement des idées nouvelles.

Très probablement Pierre Gagnière fut-il élevé au collège des oratoriens de Notre-Dame-de-Grâce à Chambles près de Saint-Etienne qui était alors l'établissement de choix pour les garçons des familles notables du Forez. Il est parfois dit "gradué de Paris". Il est d'abord vicaire de Gumières en 1772.

Notons encore au passage que son frère, Noël Gagnière, fut à Saint-Etienne en 1789, député des drapiers, toiliers, épiciers et qu'à ce titre il devait participer à l'élaboration locale des cahiers de doléances de Saint-Etienne, marié à une Saint-Chamonnaise, Claudine, Marie, Rose Armelin (fille de Léonard Armelin et Benoîte Laval), il en eut douze enfants à Saint-Etienne (baptisés à la Grand'église) dont la dernière devait épouser le négociant Louis Berthollet d'une famille longtemps représentée à Saint-Etienne et à Roanne (famille Labarre).

\*

\* \*

#### UNE ELECTION POUR UN MANDAT DIFFICILE

##### Election de Pierre Gagnière à la députation

L'on peut relever dans *Feurs* de Geoffroy et Georges Guichard et Henri Ramet à ce propos :

"l'Assemblée bailliagère", réunie le 16 mars, élut le 20 mars (1789) huit députés aux états généraux :

- Pierre Gagnière, curé de Saint-Cyr-les-Vignes
- J. Cl. Goulard, curé de Roanne
- Ch. H. de Gayardon, de Grézolles
- J. B. de Nompère, de Roanne
- Ant. F. Delandine, de Roanne, bibliothécaire de l'Académie de Lyon
- Bl. Gabriel Jamier, de Montbrison, officier du point d'honneur
- J. Richard de Maisonneuve, propriétaire à Bourg-Argental
- le marquis de Rostaing, bailli d'épée de Forez

Les trois ordres, à la demande de la royauté, rédigèrent donc leurs cahiers de doléances.

Pierre Gagnière, ecclésiastique, fit partie de la Commission de rédaction du Clergé...

Les auteurs précités ajoutent dans ce même ouvrage *Feurs et la Plaine du Forez* publié à 2 000 exemplaires seulement aux presses des éditions et librairie Chevalier-Dubouchet, successeur, vers 1930 :

Les députés du Forez aux états généraux ont montré, d'une façon générale, leur zèle pour la cause de la Révolution. Ils ont aidé à leur manière à l'union des trois ordres (noblesse, clergé, tiers état).

Le 18 mai, Delandine (Roanne) défend la notion tendant à la formation d'une Commission de 32 membres pour préparer la réunion des trois ordres.

*De Rostaing prête le serment du Jeu de Paume, le 20 juin 1789.*

Le 24 juin 1789, notre curé Gagnière (comme Goulard) se réunit aux "Communes".. En effet, les membres du tiers état se sont, le 6 mai précédent, proclamés "députés des Communes", par allusion à la chambre de ce nom dans les institutions anglaises (et aux assemblées du Moyen Age français) ce qui implique la réunion des trois ordres regroupés (à voix égale) pour une délibération collective.

### Les difficultés d'un mandat aux temps ardents de la Révolution

Inutile de souligner les difficultés pour, un ecclésiastique de surcroît !, d'un mandat de député en ces périodes de troubles révolutionnaires.

Chez Gagnière bien sûr, l'attachement au roi et à l'Eglise devaient être fondamentaux. Cette situation impossible fut le lot de beaucoup, de nombreux ecclésiastiques ayant siégé à l'Assemblée (dont le célèbre abbé Grégoire, né à Lunéville, promoteur de l'abolition de l'esclavage et... le premier membre du clergé français à prêter serment lors de la Constitution civile du clergé).

H. Ramet et Geoffroy et Georges Guichard ajoutent dans le même ouvrage :

*on n'apprit pas sans colère, probablement, que les curés Gagnière et Goulard, députés, avaient protesté contre la suspension du roi, après le retour de Varennes et contre la Constitution, acceptée par le roi Louis XVI, le 13 septembre 1791, déclarant que l'acceptation du souverain, n'était pas un acte libre.*

La Constitution civile du clergé, l'obligation de prêter serment ou non à la constitution furent pour Gagnière le déchirement que l'on devine.

Gagnière devait donc fuir par la suite et s'exiler, je ne sais où..., plus chanceux cependant que son collègue Blaise Gabriel Jamier exécuté par les hommes de Javouges à Feurs, le 6 décembre 1793.

Un temps, resté à Saint-Cyr-les-Vignes, Pierre Gagnière, destitué de sa charge de curé comme non assermenté, et son vicaire *maintiendront, par leur influence, la population dans l'erreur* en critiquant le clergé assermenté. Puis Gagnière disparaît. (Brossart 1789-1790).

\*  
\* \*

### L'ASSEMBLEE NATIONALE CONSTITUANTE

Rappelons que la Constituante se sépara le 30 septembre 1791. Elle comptait 1 223 députés, nombre auquel il faut ajouter celui de 581 suppléants.

Le nombre de députés et suppléants qui siégèrent effectivement fut de 1 318 ; elle a fondé l'ordre social au milieu duquel nous vivons aujourd'hui.

Toutes les réformes civiles qui ont détruit l'Ancien Régime ont subsisté, sauf les réformes religieuses, abandonnées par le Premier Consul.

### Son oeuvre

- La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen :

Votée le 26 août 1789, elle résume admirablement les principes de

l'Assemblée ; elle est la préface de la Constitution qui fut finalement votée en 1791, après de longues délibérations.

- La Constituante, si l'on s'en remet simplement au dictionnaire du XX<sup>ème</sup> siècle (Larousse),
- . abolit les privilèges féodaux (nuit du 4 août 1789)
  - . proclama la souveraineté nationale, la séparation des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire, l'admissibilité de tous les citoyens aux emplois publics, leur égalité devant la loi, la liberté des cultes ;
  - . institua les actes de l'état civil ;
  - . divisa la France en départements ;
  - . réforma la magistrature, le système des impôts et
  - . vota la Constitution civile du clergé.

Elle fit place à l'Assemblée législative, le 30 septembre 1791.

Le moins que l'on puisse en dire, c'est que notre Forézien Gagnière a, parmi les autres, bien mérité de notre reconnaissance.

Voilà donc esquissé à grands traits le profil d'un de nos premiers députés...

C'est en 1773 que Pierre Gagnière succède à la cure de Saint-Cyr-les-Vignes à l'abbé Bardaisse mort le 17 avril 1773. Le premier baptême célébré par le nouveau curé de Saint-Cyr-les-Vignes est du 1<sup>er</sup> mai 1773 (pour Jeanne Ruchel)<sup>2</sup>.

Pierre Gagnière est bien moins présent à Saint-Cyr-les-Vignes dans les actes de catholicité à partir de 1784 (sur les 90 actes de catholicité célébrés dans sa paroisse en 1784, il n'en fait que 48, contrairement aux usages qu'il avait mis en pratique les dix premières années de son mandat, pendant lesquelles il "délègue" très peu à son vicaire<sup>2</sup>).

L'inconnu dans la vie de Gagnière restait pour moi le temps qui suit la fin de son mandat, le déroulement de sa vie après cette coupure de 1789... Consulté, le service des Archives de l'Archevêché de Lyon, m'informait que Pierre Gagnière était affecté à la cure de Saint-Barthélémy-Lestra, le 17 juillet 1804... il va y rester jusqu'à la fin de ses forces. Les mêmes sources (travail très précis du Chanoine Peyrieux, cité par l'archevêché lyonnais) nous le donne comme démissionnaire du poste le 31 décembre 1831 (né en 1745, il a 86 ans), et il est mentionné comme décédé le 11 avril 1832<sup>3</sup>, à Saint-Barthélémy-Lestra ; Pierre Gagnière est déclaré âgé de 86 ans environ et décédé dans la maison curiale<sup>4</sup>.

La figure est attachante et l'époque fascinante. Cette approche du mouvement des idées, dans notre province reculée, valait bien un détour dans notre campagne forézienne, une seconde de recueillement devant les déchirements d'un "honnête homme" du XVIII<sup>ème</sup> siècle finissant...

Michel BOURLIER

-----  
2. Renseignements transmis par M. Deculty, président de la Société des Amis de Feurs.

3. Sources : Archives de l'archevêché de Lyon.

4. Renseignements transmis par Michelle Zancarini, professeur d'Histoire.